



Association Bien Vivre à Villeréal
45, rue St James
47210 VILLERÉAL
Mail : bienvivreavillereal47@gmail.com
Site : www.bien-vivre-a-villereal.fr

« BIEN VIVRE À VILLERÉAL »
Association loi 1901
enregistrée le 03/03/2021 sous le No. W473005783
à la Sous-Préfecture de Marmande, parue au JO le 09/03/2021

Villeréal, le 30 mai 2022

Objet : lettre ouverte aux candidats et aux élus

Madame, Monsieur,

Vous n'êtes peut-être pas sans savoir que depuis plus d'un an, le projet d'installation d'un méthaniseur de taille agroindustrielle dans le Villeréalais inquiète et divise profondément les habitants. Les derniers développements de ce projet nous conduisent à interpellier les élus et futurs élus auxquels sera demandé, dans les mois qui viennent, de prendre des décisions structurantes pour l'avenir de notre territoire.

Sur le fond, ce projet industriel a pour objectif de produire du méthane (CH₄), aussi appelé gaz « bio » : le gaz « bio » veut seulement dire fermentation de biomasse, et dans ce cas précis de cultures qui seront dédiées à l'alimentation du méthaniseur (90T/jour, tous les jours soit +/- 30 000 tonnes /an).

- Six communes limitrophes de Villeréal sont concernées par ces cultures dédiées et devront supporter, sur des routes étroites, totalement inadaptées et de plus fréquentées par des cyclistes et des familles, un trafic routier montant jusqu'à 70 camions/jour au printemps et 50 camions/jour en automne.
- Le gaz produit devrait être acheminé par 17 km de gazoduc à construire jusqu'à Beaumont (Dordogne -24) afin d'alimenter l'agglomération bordelaise.
- La construction de ce site industriel est par ailleurs envisagée à 400 mètres des premières habitations et à 1500 mètres du cœur de Villeréal, labellisé « Plus beaux villages de France ». Elle se traduit par l'artificialisation de 4ha de terres agricoles, en contradiction avec les orientations de la loi Climat et Résilience.



- Ce site industriel est en outre implanté à 60 mètres du Dropt, affluent de la Garonne en amont de deux zones Natura 2000. Dans les six communes limitrophes le développement de cultures intermédiaires dédiées pour alimenter le méthaniseur, se traduira également par une pression accrue sur la ressource en eau en amont et en aval de périodes estivales de plus en plus sèches.

Nous avons appris récemment qu'une station GNV, soit du gaz naturel utilisé comme carburant pour les poids lourds, pourrait également venir se greffer au projet en bordure de D104. Sachant qu'il n'existe dans le département qu'une seule autre station de ce type, située à Damazan, près de l'A62, ce projet annoncé par la Mairie de Villeréal pourrait avoir pour conséquence d'augmenter le trafic routier **au-delà des 70 camions/jour** (soit déjà 1 camion toutes les dix minutes environ de 8h à 20h) sur des routes à vocation essentiellement rurales et touristiques et dans le tour de ville de Villeréal, totalement inadapté pour cela.

Sur la forme, nous sommes interpellés par les tentatives récurrentes de contournement ou **d'évitement du nécessaire débat démocratique** autour de ce projet. Les riverains et les Villeréalais n'ont en effet été informés que tardivement, en janvier 2021, de l'existence de ce projet qui avait déjà été présenté aux élus plusieurs mois auparavant et qui avait démarré effectivement en 2018, sans aucune information partagée avec les citoyens.

Le contexte sanitaire a opportunément perturbé le processus d'enquête publique, donnant à peine quelques semaines aux citoyens pour se faire leur opinion sur un projet industriel complexe. Avec l'appui d'ingénieurs agronomes et de spécialistes du domaine, l'Association Bien Vivre à Villeréal a notamment été la seule à organiser un débat public sur le sujet mené par un Ingénieur Eaux et Forêts en Juillet 2021. Elle se mobilise depuis pour permettre aux habitants de suivre les évolutions du projet et veiller à ce qu'ils soient consultés à chaque étape.

C'est ainsi qu'elle a découvert qu'encore récemment, la Mairie a cherché une nouvelle fois à tirer avantage du contexte exceptionnel de la pandémie pour prendre une décision qui favorise le porteur de projet.

Cette délibération prise en janvier 2022 avait pour objectif de légaliser l'accaparement de fait, par le porteur de projet lui-même, d'un chemin rural traversant le site de construction envisagé, chemin dont il avait à tort revendiqué la propriété, avec l'aval du Maire, dans le dossier technique ICPE remis à la Préfecture en vue de l'obtention du permis de construire et des subventions publiques. Sur la forme, la décision a toutefois été rejetée par la Préfecture au motif que la délibération initiale ne pouvait se prévaloir du contexte sanitaire pour se tenir à huis clos.



Sur le fond, l'enquête publique requise par la loi a mobilisé 46 **citoyens** en février-mars 2022, qui ont tous marqué par écrit et de manière argumentée leur plus vive opposition à cette aliénation de chemin rural, et par-delà, au projet lui-même.

La municipalité n'en a pas moins décidé d'une **seconde tentative** de correction des fausses déclarations de propriété initiales, qui donne lieu à une **consultation publique du 28 mai au 25 juin 2022**, sans avoir démontré en aucune manière le bienfondé de cette décision pour l'intérêt général des Villeréalais. Et surtout, en ne donnant aucune explication aux conseillers et aux contribuables sur les raisons réelles de cette consultation : faire avaliser aux Villeréalais une fausse déclaration initiale de propriété d'un bien appartenant à la commune, dans un dossier visant à obtenir autorisation de construire et d'exploiter un méthaniseur industriel et dans un dossier visant également à obtenir des financements publics au bénéfice du porteur de projet.

Pour un projet n'apportant non seulement strictement aucun avantage aux Villeréalais (ni énergie pour la commune, ni baisse des charges, ni création d'emploi) mais leur infligeant absolument tous les risques et nuisances, comme les prouvent les expériences déjà subies par les autres territoires (voir les articles de presse quotidienne de Bretagne et du Grand Est à ce sujet). Ce que nous reprenons plus bas.

Nous sommes convaincus qu'en votre qualité d' élu ou de futur élu du territoire, vous partagez notre attachement à celui-ci, à sa prospérité économique et au maintien d'un bien vivre ensemble entre toutes les composantes du corps social, agriculteurs et non agriculteurs, actifs et retraités ... Une lecture rapide du projet vous convaincra certainement comme nous du caractère surdimensionné de ce projet industriel, par rapport aux caractéristiques et aux capacités de notre territoire, notamment pour ce qui concerne la gestion des risques.

Ces risques sont de plusieurs natures et restent, de notre point de vue, largement sous-estimés par le porteur de projet comme par la municipalité qui en sera pourtant comptable à plusieurs titres en cas d'accident important et de nuisances telles que :

- La pollution de l'air (odeurs pestilentielles par périodes, portant jusqu'à 3 000 m du site).
- La baisse de 20 à 30 % de la valeur des biens immobiliers.
- Le risque routier, par l'augmentation du trafic poids lourds sur des routes communales et départementales étroites, sinueuses et accidentogènes, très fréquentées en période touristique (d'avril à octobre) et toute l'année par les résidents (familles, enfants, agriculteurs, salariés, cyclistes...).



- Les risques associés à l'augmentation des accidents de la route et à la dégradation accélérée des axes routiers indispensables à nombre de villeréalais travaillant à l'extérieur hors saison.
- L'impact négatif sur le tourisme, ne serait-ce que sur la D104 qui relie les deux bastides de Monpazier et Villeréal, qui permet au Lot-et-Garonne de bénéficier de la dynamique attractive et touristique du Sud Périgord et donc : impact sur l'économie de services et le commerce local
- Le risque industriel d'un site de production d'énergie privé, en auto-surveillance, dont la sécurité repose à 100% sur des dispositifs automatiques, sans présence humaine hors horaires de bureau (risques de fuite de gaz, de matière organique azotée dans la rivière...)
- L'inadaptation des infrastructures de secours ou d'intervention en cas d'urgence environnementale, dans un secteur qui n'a jamais été exposé à ces niveaux de risque industriel
- L'absence totale d'intérêt ou de bénéfice pour le Villerréalais qui ne sera pas destinataire du gaz produit et risque de devoir, à travers l'impôt, supporter pour partie le coût de construction du gazoduc servant à l'exporter vers l'agglomération bordelaise ainsi que les entretiens des routes.
- Aucune création d'emploi mais une incidence négative sur les emplois et investissements locaux existants liés au tourisme, aux services et au commerce
- Une forte pression, liée aux contraintes de rentabilité de l'investissement industriel, pour promouvoir l'agriculture intensive (élevages en batterie ou stabulation, irrigations estivales de cultures méthanogènes comme le maïs, arrachages de haies et d'arbres et tous autres moyens pour intensifier la productivité et répondre au cahier des charges du méthaniseur),
- L'augmentation de la consommation d'eau (pour le fonctionnement du méthaniseur et pour les irrigations estivales des cultures méthanogènes)
- Impact du digestat répandu sur l'acidité des sols de toutes les fermes partenaires et sur la biodiversité des zones humides, avec impact sur les nappes phréatiques
- Inacceptabilité du projet par la population.

L'inventaire non exhaustif de ces risques n'est pas le fruit d'une méconnaissance ou d'une opposition de principe, comme le suggèrent à la fois la Mairie et le porteur de projet. Il résulte de l'analyse attentive des retours d'expérience en Bretagne, dans le Grand Est et en Allemagne, où la méthanisation industrielle a été à l'origine de nombreux accidents et d'importants dégâts écologiques. Plusieurs régions ont d'ores et déjà suspendu ou stoppé la course à la méthanisation industrielle en raison des risques qu'elle fait courir aux territoires.



Dans les semaines ou les mois à venir, vous aurez en tant qu'élu à vous prononcer sur l'intérêt de ce projet à différents niveaux. Vous ferez face à la pression d'un contexte géopolitique qui semble justifier qu'en matière d'énergie renouvelable, la fin justifie les moyens. Vous vous verrez demander de choisir entre un bénéfice théorique à court terme, - l'engagement de construction du Gazoduc n'est par exemple pas définitif à ce jour -, et les conséquences à long terme pour le territoire, pour son dynamisme économique mais aussi pour sa cohésion.

Nous vous sommes par anticipation reconnaissants de l'intérêt que vous porterez à cette situation qui est pour nous emblématique de ces bonnes intentions (produire de l'énergie « renouvelable ») dont les conséquences peuvent être lourdes et irrémédiables pour les territoires ruraux vivant du tourisme, comme le nôtre. La biomasse n'est pas illimitée. Nous vous invitons à avoir une vision responsable du futur et à ne pas faire de confusion entre énergie « renouvelable » et énergie « décarbonée », à mesurer posément l'impact carbone et l'aberration écologique que cachent le greenwashing de ce projet. En tant qu'élu, nous vous demandons aussi de représenter le respect de la loi et de la vie démocratique.

Nous resterons à vos côtés vigilants pour ne pas laisser des intérêts privés habilement présentés par quelques-uns remettre en cause le bien-être, sinon la santé et la sécurité du plus grand nombre.

En vous remerciant une nouvelle fois de votre attention et restant à votre entière disposition pour échanger et compléter votre information.

Avec toute notre considération,
Le Bureau de l'Association Bien Vivre à Villereal